

Règlement criterium série B du Piranha TT Waterloo (BBW319)

- Le tournoi est réservé aux affiliés des deux ailes de la F.R.B.T.T ou à une fédération reconnue par l'ITTF.
- Le tournoi est autorisé sous le n° TRBBW012
- Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de l'ASBL FRBTT.
- Le tournoi se déroulera sur 24 tables des marques Donic et Sponeta.
Toutes les tables sont de couleur verte.
- Les matchs se feront avec des balles de couleur blanche en plastique de la marque Gewo.
- Les inscriptions se font en direct sur le site du <https://tournoi-inscription.cttliwa.be> jusqu'au jeudi 3 octobre minuit. (⚠ MAXIMUM 64 Joueurs PAR SERIES – sauf série NC/E6 = 32 joueurs) – En cas de problème pour l'inscription, contacter Félix Dandois : cpa.bbwo@gmail.com (0495/129630). En cas de questions sur le déroulement du tournoi, contacter le JA, Sacha Paulis : sacha.paulis@ctthamme-mille.be (0473/948786).
- Un joueur peut s'inscrire dans maximum 2 séries, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Pour pouvoir s'aligner dans une seconde série, le joueur ou la joueuse est tenu de participer à la série de son classement.
- Plus aucunes inscriptions ne pourront être acceptées le jour de la compétition.
- Le montant de l'inscription est de 7€ pour 1 série et de 12€ pour 2 séries.
- Les matchs se jouent en 3 sets gagnants. Le 1er tour se joue en poule de 4 joueurs.
Si le nombre d'inscrits ne devaient pas être suffisant trois poules maximums pourraient être composées de 3 joueurs seulement. Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour finale.
- Les tours suivants se jouent en 3 sets et sont à élimination directe !
- Les tours finaux se jouent immédiatement après les poules.
- Les joueurs doivent se présenter à la table du juge-arbitre 30 minutes avant le début de leur série.
- Tout joueur absent à l'heure du début de sa série pourra immédiatement être scratché.
- Tout désistement ou absence prévenue avant le début de la série sera sanctionné d'une amende de 10,00€ même si les droits d'inscription sont réglés par une tierce personne.
- Toute absence non prévenue sera sanctionnée d'une amende de 25,00€.
- Un certificat médical rentré au secrétariat provincial dans les 48 heures annulera l'éventuelle amende.
- Dans tous les cas de figure, les droits d'inscription restent dûs.
- Tout refus/absence d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 15€.
- Les derniers de poule et les perdants des tours finaux devront arbitrer un match désigné sous peine d'amende.
- Le juge-arbitre prendra toutes les dispositions, mesures ou décisions nécessaires pour le bon déroulement du tournoi.
- Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident, perte ou vol.
- Il est strictement interdit d'utiliser dans la salle des chaussures employées pour atteindre le complexe sportif
- Les semelles de chaussures de couleur noire et traçante sont proscrites
- ⚠ Mesures Covid19 : Les règles sanitaires du moment seront d'application. Le règlement est susceptible d'être adapté suite aux changements éventuels de la politique sanitaire.

Horaire des séries :

09H00 série D : 64 Inscrits Maximum

9H30 série NC/E6 : 32 inscrits Maximum

12H30 série C : 64 inscrits Maximum

15H00 série E : 64 inscrits Maximum

17H00 série B : 64 inscrits Maximum

Directeur du tournoi : Valentin Janssens - valjanssens95@live.fr - 0478 21 59 39

Adresse du Club : Rue Théophile Delbar 33 – 1410 Waterloo